

MOBILITÉ

Un accord pour développer l'offre lacustre

Des aides pour rénover
les logements anciens

Le SCoT :
préparer le territoire de demain

Le PTI BUS s'étend
à la vallée d'Abondance



Au fil des réformes territoriales, la communauté de communes joue un rôle de plus en plus important dans vie quotidienne des habitants. Elle agit au nom de l'intérêt général et aux côtés des communes dans des domaines impactant pour l'avenir du territoire : habitat, transports, économie, tourisme, protection de l'environnement, services à la population, sentiers.

Je me réjouis de la volonté des élus communautaires de travailler et de se projeter ensemble pour un même territoire. Vous verrez à la lecture de ces pages que l'intercommunalité accélère le rythme de ses investissements, preuve de sa forte capacité d'action. De nombreux projets ont encore été engagés ce premier semestre. La mobilité en est un exemple concret, suite à l'accord signé le 31 mai avec les autorités suisses sur le développement du transport lacustre. C'est un véritable engagement pour l'avenir qui aura nécessité des années de négociations. La communauté de communes est par ailleurs devenue autorité organisatrice de premier rang des transports sur le territoire, garantissant ainsi la proximité nécessaire pour répondre aux besoins locaux.

L'office de tourisme intercommunal pays d'Évian – vallée d'Abondance a lui aussi vu le jour en début d'année, et les premiers mois ont été consacrés à l'organisation de la nouvelle structure. Je rappelle que tous les anciens offices ont été intégrés et que ces bureaux d'information touristique sont maintenus pour accueillir les visiteurs sur place. L'objectif à terme est de mieux promouvoir notre destination.

Nous agissons en faveur du logement, grâce notamment à une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat, qui vise à rénover le parc actuel, à remettre les logements vacants sur le marché et à créer des nouveaux logements sociaux. L'objectif est de diminuer la tension qui existe sur le marché locatif et faciliter l'installation des habitants, à des loyers raisonnés.

Les autres sujets qui nous occupent sont nombreux : le transport à la demande, les transports scolaires, le lancement du plan climat air énergie, les travaux d'assainissement, l'optimisation de la collecte des déchets, la révision du SCoT, l'extension du label pays d'art et d'histoire...

Au nom de tous les élus communautaires, je vous souhaite à toutes et à tous un bel été !

*Bel été à tous.
Je..*

Josiane Lei
Présidente
Vice-présidente du conseil
départemental de la Haute-Savoie

Pays d'Évian – Vallée d'Abondance // Le Mag // juillet 2018

Directrice de la publication : Josiane Lei // Rédaction : Maxence Denavit, Claire Jolly, Nolwen Ceccon.
Principe graphique et mise en page : agence BeVerb // Photos : Yvan Tisseyre // Offices de Tourisme / Mairies
Imprimé à 20000 exemplaires par l'imprimerie Brailly // © Stéréo Buro, JEP 2018
2nd semestre 2018

Sommaire

- 3 En avant l'Opéra
- 4 L'office de tourisme se structure



- 6 Mobilité : un accord pour développer l'offre lacustre
- 7 Le PTI BUS s'étend à la vallée d'Abondance
- 8 Transports scolaires



- 9 Plan climat Air Energie Territorial
- 10 Collecte du textile
- 11 Collecte des déchets
- 12 Zones humides / plan pastoral
- 13 Les travaux d'assainissement
- 14 En bref
- 16 Budget 2018
- 18 Zoom sur le SCoT du Chablais
- 20 Aides en faveur de l'habitat
- 21 L'Oberge de Bounavô
- 22 Nouveaux sentiers VTT
- 23 Idées balades
- 24 Pays d'art et d'histoire



- 25 Patrimoine
- 26 L'agenda



En avant l'Opéra : 8 000 spectateurs conquis !

Au terme de sept mois de travail et de préparation, 1000 enfants et 250 musiciens se sont produits sur la scène prestigieuse de la Grange au Lac du 26 au 30 mars.

**Ce qu'il faut en retenir ?
Des spectacles fantastiques, l'apprentissage d'un nouvel art, des rencontres, des échanges multiples, des émotions et une ouverture sur les autres.
Pari réussi !**

Les acteurs d'En avant l'Opéra :
« En avant l'Opéra » était porté par la communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance et piloté par le conservatoire de musique d'Évian.
Ce projet a vu le jour grâce à l'implication de l'ensemble des écoles de musique qui ont imaginé ce projet, des musiciens intervenants en milieu scolaire, des partenaires et des communes de la CCPEVA, de l'inspection de l'Éducation Nationale.

Les partenaires :
la Fondation Daniel et Nina Carasso, le conseil départemental de la Haute-Savoie, la région Auvergne-Rhône-Alpes, les Villes d'Évian et Publier, Chablais Habitat, la société des eaux minérales évian, les bénévoles.

À découvrir !

La chanson du territoire

« Entre Lac et Montagnes » est une chanson évoquant le pays d'Évian et la vallée d'Abondance, interprétée par tous les enfants en clôture des concerts. Les paroles ont été écrites par les élèves et mises en musique par Damien Depraz.

Les 8000 spectateurs ne s'attendaient pas à des spectacles d'une telle qualité. Ce sont les impressions recueillies à la sortie des concerts et sur la page Facebook d'En avant l'Opéra. Les enfants ont en tout cas eu la joie, et sans doute la fierté, de recevoir à chaque concert les ovations du public. La semaine du 26 au 30 mars marquait l'aboutissement d'un défi lancé en septembre dernier, qui a réuni plus de 1000 élèves de CE2, CM1, CM2 et 6^e, 44 enseignants, 250 musiciens, les écoles de musique, des intervenants musiciens. Porté par la communauté de communes et piloté par le conservatoire d'Évian, En avant l'Opéra a fédéré les habitants et les acteurs des 22 communes du territoire autour d'une même ambition : partager un projet et des valeurs communes.

La culture était le trait d'union de ce projet collectif, qui a permis à tous les enfants, ainsi qu'à leurs familles, d'explorer un univers artistique largement méconnu, l'opéra. Pour beaucoup, l'opéra s'est révélé être un art plus diversifié qu'ils ne le pensaient, associant le chant, la danse, le théâtre.

UNE AVENTURE HUMAINE

« En avant l'Opéra fut une belle découverte culturelle mais aussi une aventure humaine, relate Élisabeth Giguelay, vice-présidente de la communauté de communes en charge de suivre ce projet. Les enfants du territoire se sont rencontrés, avec un projet à construire ensemble. C'était aussi le but recherché. Tous ces échanges, ces rencontres, entre eux mais aussi avec des musiciens professionnels, des intervenants, leur ont beaucoup apporté. Certains se sont révélés ou se sont surpris à aimer la musique, le chant ou le théâtre. L'art, sous toutes ses formes, fait partie intégrante de notre vie. Il favorise l'ouverture d'esprit, l'écoute et le partage. C'est une chance pour nous et nos enfants d'avoir pu réaliser En avant l'Opéra. Les pouvoirs publics doivent continuer à insuffler ce type d'actions. J'espère que cette dynamique se poursuivra à travers d'autres projets et de nouveaux défis. »

+ d'info

Toutes les vidéos du projet sur
www.cc-peva.fr/En-avant-l-Opera

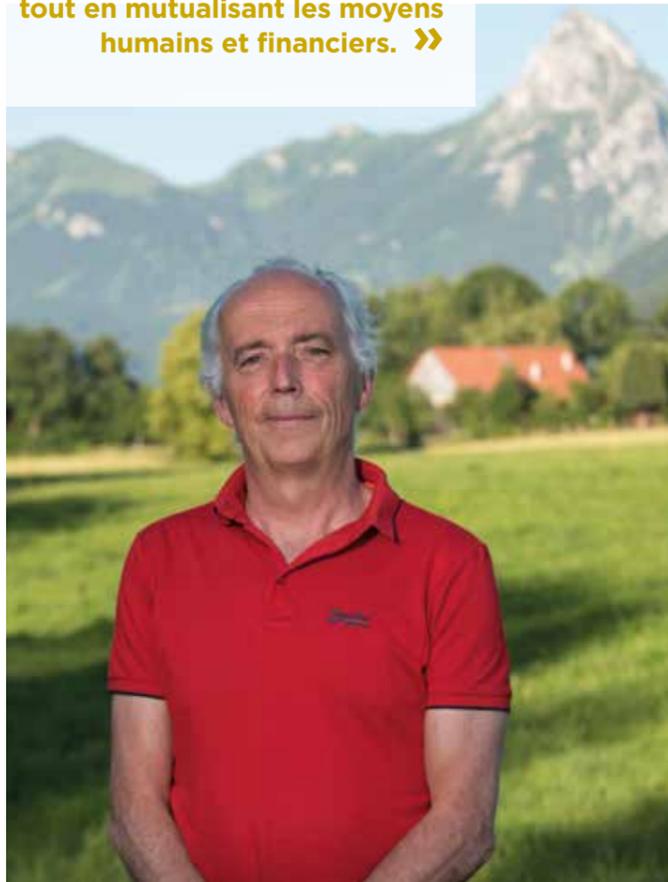
Réorganiser et mutualiser les enseignements artistiques sur le territoire

En avant l'Opéra a montré tout le bénéfice d'un travail en commun des écoles de musique du territoire. C'est pourquoi le conseil communautaire a décidé le 27 juin dernier de réaliser un diagnostic en vue d'un schéma intercommunal des enseignements artistiques. L'objectif est de mutualiser et mieux répartir l'offre des écoles de musique afin de garantir au plus grand nombre un accès à un enseignement de qualité, quel que soit son lieu de résidence. La communauté de communes a mandaté le conservatoire d'Évian pour mener cette réflexion d'ici la fin de l'année.

L'office de tourisme intercommunal se structure

Suite à l'application de la loi sur les compétences des collectivités, l'office de tourisme intercommunal pays d'Évian – vallée d'Abondance a vu le jour au 1^{er} janvier 2018. Depuis l'arrivée de son nouveau directeur Michel Buisson début avril, la nouvelle structure s'organise en interne comme auprès de ses partenaires pour assurer une promotion efficace du territoire. Entretien.

« [...] garder les spécificités et le meilleur de chacun, tout en mutualisant les moyens humains et financiers. »



Michel Buisson, le nouveau directeur de l'office de tourisme intercommunal

La force d'un office de tourisme intercommunal est sa capacité d'action et sa marge de manœuvre. En étant regroupés, nous pouvons prendre des risques qu'un ancien office seul n'aurait pas pu se permettre. Le nouvel office de tourisme représente désormais 20 communes du territoire – Évian et Châtel restant indépendants. Il rayonne donc aussi sur les communes qui ne disposaient d'aucun point d'accueil touristique jusqu'ici. C'est plus simple pour les hébergeurs et pour les prestataires qui n'adhèrent qu'à une seule structure.

Michel Buisson est originaire de Lyon et occupe des postes de direction d'offices de tourisme depuis 30 ans. Il a travaillé à Valmeinier, Mont Chavin les Coches, les Contamines et Pralognan, et a expérimenté les différentes missions d'un office de tourisme : gestion de l'accueil des touristes et des équipements touristiques d'une station, volet promotion et marketing.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX AVANTAGES D'UN OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL POUR LE TERRITOIRE ?

Michel Buisson : Le premier objectif est de mettre en commun tous les outils déjà existants dans les anciens offices de tourisme et de conserver ce qui fonctionne. C'est bien le but recherché de la fusion des offices : garder les spécificités et le meilleur de chacun, tout en mutualisant les moyens humains et financiers. Tous les employés des anciens offices ont été intégrés dans la nouvelle structure mais chacun joue un rôle plus spécialisé au sein de l'équipe. Nous nous servons des compétences de chacun pour répartir les missions d'accueil, d'animation, de comptabilité, de communication et de promotion sur les salons. La gestion est plus souple car le personnel peut intervenir dans les différents bureaux d'information touristique d'Abondance, Bernex, la Chapelle d'Abondance, Publier ou Thollon. Nous pouvons adapter nos ressources selon la saison et le calendrier des événements. Un animateur peut par exemple être appelé en renfort sur une manifestation, un autre agent peut assurer un remplacement à l'accueil.



QUELLES SONT LES PREMIÈRES ACTIONS CONCRÈTES LANCÉES ?

M.B. : Nous travaillons actuellement à la mise en place d'un logiciel de billetterie commun, afin de constituer une base clients élargie. Ce logiciel permettra dans tous les bureaux touristiques de vendre des prestations ou des spectacles sur le territoire. Nous allons déposer une demande d'autorisation pour vendre des séjours tout compris, très prisés par les visiteurs. Rappelons que le cœur de métier d'un office de tourisme est la promotion du territoire et la vente d'activités afin de générer du chiffre d'affaires pour les hébergeurs, les restaurateurs et les autres prestataires.

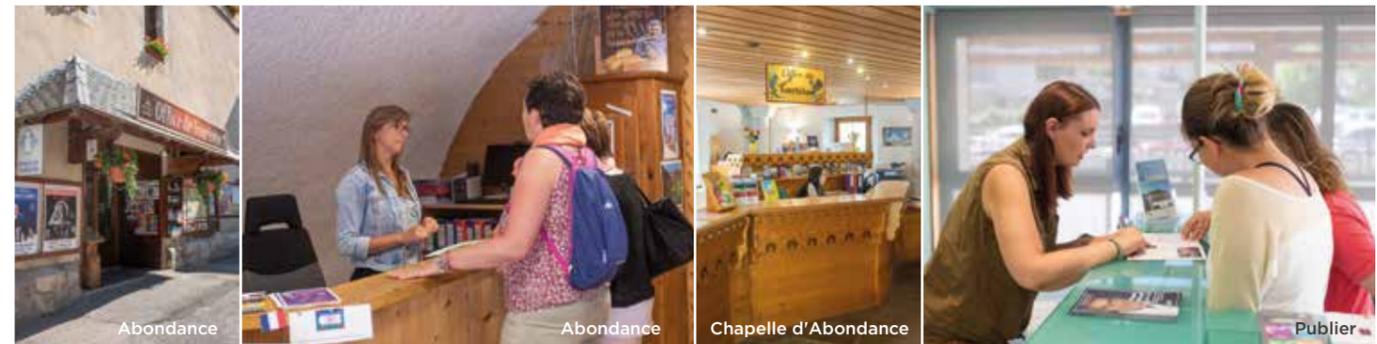
Devant chaque bureau d'informations, un écran donnera aux touristes les disponibilités d'hébergements pour le soir même. Et chaque hôtelier connaîtra en temps réel les disponibilités des autres établissements, afin de pouvoir renvoyer les visiteurs vers la bonne solution d'hébergement. Il s'agit de faire travailler les gens ensemble pour

garantir un service d'accueil de qualité pour tous les touristes, quel que soit le lieu où il s'adresse.

La page Facebook de l'office a été rapidement lancée afin de pouvoir communiquer dès cet été. Nous étudions par ailleurs le renforcement d'un ou deux événements annuels phares, qui soient représentatifs du territoire, dans le domaine du sport nature.

Enfin, nous allons mandater un cabinet d'études afin d'établir de façon concertée la stratégie touristique pour les années à venir. Nous travaillons d'ailleurs main dans la main avec Évian et Châtel qui, même s'ils sont indépendants, sont associés à nos démarches et nos réflexions.

+ d'info | Pays d'Évian - vallée d'Abondance



Les bureaux d'information touristique continuent d'accueillir le public.

COMMENT LES SOCIO-PROFESSIONNELS SONT-ILS ASSOCIÉS AUX ACTIONS DE L'OFFICE DE TOURISME ?

M.B. : Le comité de direction de l'office est constitué de 18 membres, dont 10 élus et 8 socio-professionnels. Ces derniers sont partie prenante des décisions. Notre volonté est de tisser un lien étroit entre les communes et les professionnels, de faire un point régulier sur le remplissage des hébergements et sur les actions opérationnelles. Pour entretenir cette relation privilégiée, l'OTI organise des groupes de travail sur diverses thématiques, en associant des personnes extérieures au comité de direction. La taxe de séjour en est un exemple. Un groupe de travail étudie actuellement la mise en place de la taxe de séjour au 1^{er} janvier 2019 sur les 20 communes concernées. L'objectif est d'uniformiser

les tarifs, sans augmentation radicale et de choisir les différents critères d'application (fréquence de reversement, forfait ou réel...). Dans les faits, cela ne constituera pas un frein à la vente des nuitées, car le touriste ne choisit pas sa destination selon ce critère. Cela permettra de générer des recettes pour mettre en œuvre une politique touristique ambitieuse. Tous les hébergeurs seront prévenus pendant l'été.

Cette taxe s'appliquera d'ailleurs à tous les hébergements de type Airbnb, comme l'autorise la loi de finances votée le 8 décembre 2017 à l'Assemblée Nationale.





« Cet accord est historique car il engage sur le long terme la volonté commune des deux rives de développer le transport lacustre sur le Léman. »

Les signataires de l'accord du 31 mai (de gauche à droite) : Pascal Broulis (conseil d'Etat vaudois), Nuroa Gorrite (présidente du conseil d'Etat vaudois et ministre des transports), Josiane Lei, présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance, Jean Neury, président de Thonon Agglomération

Un accord pour développer l'offre lacustre

Le 31 mai, le Canton de Vaud, la communauté de communes pays d'Évian-vallée d'Abondance et Thonon Agglomération ont signé un accord pour maintenir et développer le transport lacustre sur le lac Léman.

L'accord a été signé à Lausanne par les représentants des autorités françaises Josiane Lei, présidente de la communauté de communes pays d'Évian-vallée d'Abondance (CCPEVA) et Jean Neury, président de Thonon Agglomération, par la présidente du Conseil d'Etat vaudois et ministre des transports Nuria Gorrite et son collègue en charge des finances et des relations extérieures Pascal Broulis.

Géraldine Pflieger, maire de Saint-Gingolph et vice-présidente de la CCPEVA aux transports jusqu'en mai dernier se réjouit de cet accord auquel elle a aussi participé et qui est l'aboutissement d'un long cheminement. « Il aura fallu près de quatre ans de discussions et de négociations entre les autorités suisses et françaises pour parvenir à un consensus. Cet accord est historique car il engage sur le long terme la volonté commune des deux rives de développer le transport lacustre sur le Léman. L'un des premiers bénéfices de cet accord est l'acquisition pour 2020 par la CGN – la Compagnie Générale de Navigation - d'un nouveau bateau de 500 places pour doubler la liaison Evian-Lausanne, plus rapide et avec une cadence mieux adaptée aux besoins des frontaliers. »

Il inscrit le principe d'un partage à parts égales entre autorités suisses et françaises des coûts d'exploitation non couverts par la vente des billets, qui s'élèvent à un peu plus de 4 millions de francs suisses par année actuellement. Jusqu'à présent, la couverture du déficit d'exploitation était prise en charge majoritairement par le Canton de Vaud.

« Le principe d'un co-financement du déficit des lignes à parts égales entre les Suisses et les Français est juste et équitable. Nous nous trouvons auparavant dans une situation de blocage car sans financement équilibré, nous risquions à terme une baisse du service de navettes. Aujourd'hui, chacun y trouve son compte : les Suisses, les Français et les frontaliers. Nous avons posé les bases d'un vrai partenariat, grâce auquel nous pouvons construire ensemble des projets autour de la mobilité lacustre et répondre à un besoin pour le territoire. L'accord signé est valable jusqu'en 2020, c'est pourquoi nous travaillons déjà à la phase suivante, 2020-2030. Sont déjà en réflexion la poursuite de la modernisation du réseau avec l'acquisition d'un second bateau, ainsi que la création de nouvelles lignes à l'Est. Toutes ces discussions vont dans le bon sens, c'est prometteur pour l'avenir du Chablais. »



Les lignes

Trois lignes de transport public relient le Canton de Vaud à la France :

- la N1 (Lausanne-Evian),
- la N2 (Lausanne-Thonon),
- la N3 (Nyon-Yvoire).

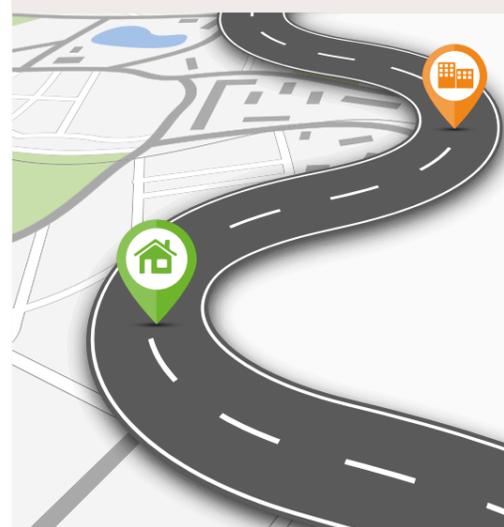
En 2017, elles ont transporté 1,8 million de passagers, nombre en progression de 30 % en 5 ans.



Le fonctionnement du transport à la demande PTI BUS

- Le PTI BUS fonctionne du lundi au samedi de 9h à 17h30.
- Il vient vous chercher à l'arrêt le plus proche de chez vous ou directement à domicile (pour les personnes à mobilité réduite).
- Il vous emmène dans l'une des 22 communes du pays d'Évian et de la vallée d'Abondance ou vers Thonon (pour les personnes à mobilité réduite).
- Sur réservation obligatoire par téléphone au 0805 38 38 74 du lundi au vendredi de 8h à 18h. Réserver au moins la veille avant 18h pour le lendemain matin ou le vendredi avant 18h pour le lundi matin.
- Tarifs selon le déplacement souhaité (le territoire a été réparti en 4 zones) : 1,50 € ou 3,50 € le trajet selon le déplacement (ou carnet de 10 tickets à 10 € ou 25 €).

+ d'info www.cc-peva.fr
0805 38 38 74 (appel gratuit)



Le PTI BUS s'étend à la vallée d'Abondance

Fort d'une fréquentation en constante augmentation depuis 2013, le PTI BUS va s'étendre à partir du 4 juillet 2018 au secteur de la vallée d'Abondance, offrant ainsi un service de transport à la demande aux 22 communes du territoire pays d'Évian – vallée d'Abondance, pour les habitants qui ont des difficultés à se déplacer.

Destiné aux personnes de plus de 60 ans, aux personnes à mobilité réduite, en insertion professionnelle ou titulaire des minima sociaux, le PTI BUS est complémentaire des lignes de transport existantes et permet aux habitants du territoire d'être plus autonomes dans leurs déplacements.

L'évolution de la fréquentation du PTI BUS montre l'intérêt du service, emprunté par un nombre croissant d'usagers. De 774 trajets réalisés en 2013, le PTI BUS en a assuré plus de 5000 en 2017. L'extension à la vallée d'Abondance sera expérimentée pendant un an afin de vérifier s'il répond à un vrai besoin des habitants.

Suite à un nouvel appel d'offres, la communauté de communes a choisi la société AIT Mobilité pour assurer l'exploitation de ce service à compter du 4 juillet dernier. Pour les usagers, peu de changements à noter, excepté un nouveau numéro de téléphone pour réserver.

Plus de 2000 élèves inscrits au transport scolaire

À compter de cette année, la communauté de communes gère désormais seule l'organisation des transports scolaires sur son territoire, avec l'aide financière de la Région. Le service était auparavant coordonné par le département de Haute-Savoie.

COMMENT CONNAÎTRE LES HORAIRES ET RECEVOIR SA CARTE DE BUS ?

Au moment de l'inscription, les élèves ont choisi le point d'arrêt le plus proche de leur domicile. Les circuits seront ensuite mis en place en août en fonction des inscriptions. Les horaires seront communiqués par courrier avec la carte de bus, quelques jours avant la rentrée.

En septembre, certains horaires pourront être ajustés suite à des inscriptions tardives ou de nouveaux arrivants. Ces modifications seront en ligne sur cc-peva.fr et les élèves concernés seront prévenus par courriel.

Les inscriptions sont closes depuis le 15 juin dernier. Il est encore possible de déposer un dossier, mais les tarifs sont majorés de 20 % et sous réserve de places disponibles

+ d'info Service transports scolaires
04 50 74 57 85
www.cc-peva.fr

Quelques rappels en cas d'accident ou d'incident lors du parcours dans le bus

Les élèves doivent impérativement suivre les consignes du conducteur et restés groupés.

Le conducteur préviendra les secours si nécessaire.

En cas de panne, les élèves doivent être patients car un autre bus prendra le relais pour assurer le transport.

Si le bus n'est pas à l'heure un jour, l'élève doit rester à son point d'arrêt et attendre un autre bus, le temps que les solutions de secours soient trouvées.

En cas d'incivilités ou de problèmes de discipline, des sanctions peuvent être appliquées aux élèves, allant jusqu'à l'exclusion temporaire voire définitive du service.



En chiffres

- 2 058** élèves transportés l'an dernier
- 49** circuits
- 194** points d'arrêt
- 100 € à charge des familles** par an et par élève
- 1400 € de coût réel** du transport par an et par élève

Cet été,
prenez les navettes!

Les navettes touristiques
Evian-Thollon/Bernex
et ColomBus (vallée d'Abondance)
sont en circulation tous les jours
pendant l'été.

Les guides horaires sont disponibles
dans les offices de tourisme
et mairies du territoire, ainsi que
sur www.cc-peva.fr.

Le plan Climat Air Énergie Territorial

sera défini d'ici la fin de l'année

Ce vaste plan en faveur du développement durable doit être défini par la communauté de communes avant le 31 décembre, comme le prévoit la loi. Il dotera le territoire d'une feuille de route ambitieuse pour les années à venir et d'une série d'actions concrètes pour la préservation de l'environnement.



LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET), POUR QUOI FAIRE ?

Par la loi Grenelle 2, ainsi que la loi de Transition Énergétique pour la croissance verte, toutes les collectivités de plus de 20000 habitants ont l'obligation de réaliser un Plan Climat Air Énergie Territorial avant le 31 décembre 2018. C'est un projet territorial de développement durable, qui vise à lutter contre les effets du changement climatique, qui sont déjà perceptibles. Dans les Alpes, la température moyenne a augmenté de 2 °C au cours du XX^e siècle. L'accord de Paris sur le Climat, adopté le 12 décembre 2015 par 196 pays, vise justement à limiter cette hausse pour notre planète à 2 °C à l'horizon 2100. Tous les domaines sont concernés de près ou de loin par ce plan : les bâtiments, les transports, l'énergie, les déchets, l'agriculture.

COMMENT CE PLAN EST-IL ÉLABORÉ ?

La phase de diagnostic se déroulera de juin à octobre, afin de connaître les consommations d'énergie actuelles sur le territoire et les émissions de gaz à effet de serre. Cela permettra de fixer les objectifs stratégiques et opérationnels en matière d'atténuation et d'adaptation au

changement climatique (octobre-novembre). Suivra ensuite la définition d'un plan d'actions, en concertation avec tous les acteurs du territoire et la population (novembre-décembre 2018). La mise en œuvre de ces actions est prévue dès 2019 jusqu'en 2025. M. Gobber, vice-président en charge de l'environnement, rappelle que le territoire du pays d'Évian – vallée d'Abondance est touché par le changement climatique et que les effets néfastes sur l'environnement et la santé sont réels.

« Avec l'appui de la Direction départementale des territoires, nous allons élaborer un PCAET en concertation avec les acteurs locaux, qu'ils soient publics ou privés. Notre territoire dispose d'atouts importants et a déjà porté des actions allant dans le sens d'une diminution des nuisances et des pollutions visibles ou invisibles. À titre d'exemple citons le méthaneur Terragr'Eau, le projet d'installation d'une station de biogaz pour les véhicules, ou de construction de mini-centrales hydrauliques, mais aussi le plan biodiversité, l'opération programmée de l'habitat pour réduire la consommation énergétique des logements, etc. ».

Des exemples concrets d'actions

Limiter les émissions de CO2

- ➔ Optimiser le recyclage des déchets, mettre en place de nouvelle filière de tri et de recycleries
- ➔ Favoriser les circuits courts, recenser les potentiels de production agricoles – améliorer l'accès aux cantines et cuisines centrales aux producteurs locaux
- Installer des producteurs maraichers sur le territoire

Transports

- ➔ Développement d'une offre de covoiturage, et de pistes cyclables
- ➔ Développement de bornes rechargement électrique : améliorer le réseau et l'offre, changement des bus vers l'électrique ou le biogaz
- ➔ Améliorer l'offre de transports collectifs (via le schéma directeur des transports en cours)

Consommation énergétique

- Mise en place d'un conseiller énergie : conseil aux habitants pour la rénovation énergétique
- ➔ Aide et soutien aux foyers en précarité énergétique
- Fonds d'aides type air bois : soutien aux changements des équipements individuels
- ➔ Développement des énergies renouvelables (comme le biogaz)
 - Rénovation des bâtiments publics : mesurer leur consommation
 - Rénovation amélioration de la gestion de l'éclairage public
 - Diagnostic énergie des entreprises dans les zones d'activités

Vulnérabilité au changement climatique

- ➔ Dimensionnement des réseaux d'eaux pluviales face aux aléas à venir – lutter contre les fuites des réseaux
- ➔ Lutter contre l'imperméabilisation des sols
- Mettre en place des réseaux de suivis météo
- ➔ Maintien des prairies permanentes (stockage de carbone)
 - Végétaliser la ville pour diminuer les puits de chaleur

➔ Actions en cours

Dépôts sauvages:
les premières amendes
sont tombées



Cartons, casseroles, objets volumineux, téléviseurs... Tous ces objets ne sont destinés à aucun des bacs ou containers. Mais par manque de respect, certains ne prennent pas la peine d'amener ces déchets dans les sept déchetteries gratuites du territoire et les déposent au pied des containers, rendant l'endroit sale et insalubre.

Malgré de multiples rappels au bon sens et au respect des consignes de tri, les dépôts sauvages restent trop nombreux sur le territoire. Les mairies sont donc contraintes de collecter ces déchets sauvages, ce qui représente un coût important pour la collectivité et donc pour les contribuables. Pour lutter contre ces incivilités, la communauté de communes et les mairies ont associé la police et la gendarmerie afin de sanctionner le dépôt de déchets sauvages sur la voie publique.

Depuis le début de l'année, environ 30 personnes ont déjà été sanctionnées par une amende. Le prix de l'infraction est au minimum de 68 € et peut s'élever jusqu'à 1500 € (selon le type de déchet).

Le prix comprend:

- le prix de l'amende: 68 €,
- les frais d'enlèvement des déchets par les agents (prix variable selon le type et la quantité de déchets).



Les textiles sont collectés et triés par l'Atelier Re-Née à Thonon

134 tonnes
de textile recyclées en 2017

La collecte du textile étendue à tout le territoire

En 2017, sur le pays d'Evian - vallée d'Abondance, les 23 points de collecte installés sur 19 communes du territoire ont permis de recycler 134,55 tonnes de textile, linge et chaussures. Les communes d'Abondance, Bonnevaux et la Chapelle d'Abondance bénéficient désormais elles-aussi de cette collecte depuis la pose de bornes le 24 mai dernier.

Par convention, la collecte de ces bornes est assurée sur l'ensemble du Chablais par l'Atelier Re-Née, basée à Thonon. Cette association créée en 2014 embauche des personnes en difficulté d'insertion pour les accompagner et les aider dans leur quête d'un emploi durable.

L'activité repose sur

- La collecte de textiles, de linge de maison et chaussures
- Le tri et la vente de vêtements de seconde main en boutique,
- L'ouverture d'un atelier couture pour la retouche et la création de vêtements réalisés à partir de textiles récupérés.

L'Atelier Re-Née emploie 10 salariés en insertion et 4 salariés permanents.

+ d'info

Atelier et boutique à Thonon
25 route de Tully / 04 50 26 24 05
www.atelier-renee.fr

TRI SÉLECTIF

La pose des containers s'accélère

Depuis plusieurs années, la communauté de communes optimise la collecte des déchets grâce à l'implantation de containers de plus grande capacité et mieux intégrés dans le paysage, qui remplacent les anciens bacs roulants individuels. Le rythme de pose s'accélère en 2018 pour couvrir tout le territoire.

En 2017, la communauté de communes a procédé à l'implantation de 81 nouveaux containers enterrés ou semi-enterrés pour les ordures ménagères, le verre et les emballages-papiers. La Vallée d'Abondance était particulièrement concernée avec une première vague de 38 containers posés à Abondance, Bonnevaux et la Chapelle d'Abondance pour un montant de 178000 €HT. Les trois communes ne bénéficiaient en effet pas encore du tri sélectif (emballages et plastiques).

Le rythme s'accélère en 2018 avec pas moins de 217 nouveaux containers prévus d'être posés, pour un montant total de 834000 €HT. La communauté de communes prend en charge l'achat des colonnes tandis que les communes s'occupent des travaux de génie civil (enfouissement des colonnes, aménagement des abords).

L'implantation de ces containers permet de mieux organiser les tournées et réduire à terme les coûts de fonctionnement de la collecte.



Olivier Hauteville, responsable du service déchets et Damien Lemarchand, chef d'équipe collecte, sur l'un des points récemment installés dans la vallée d'Abondance



Le tri dans les écoles

Une classe de Saint-Bruno visite le centre de tri.

Le service du tri de la communauté de communes est de nouveau intervenu ce dernier semestre auprès des écoles maternelles et primaires à la Chapelle d'Abondance, Larringes, Evian (Mur Blanc et Hauts d'Evian) et à Saint-Bruno (primaires et collège). Chaque animation préparée avec les professeurs a permis aux élèves de mieux comprendre la chaîne du tri et les différentes familles de déchets (plastiques, verre, papier). Certaines classes ont visité dans un second temps le centre de tri à Thonon afin d'avoir une vision concrète du devenir des déchets.

Compostage collectif

Les deux composteurs collectifs installés pour l'immeuble Clair Matin à Neuvécelle ont collecté 300 kg de déchets depuis octobre. La communauté de communes a accompagné les habitants pour la démarche et passe aujourd'hui la main à l'association de l'immeuble créée pour ce projet « Les incroyables Comestibles ».

Ces bonnes initiatives collectives, lancées par les habitants, se développent de plus en plus sur le territoire.



Semaine développement durable

Lors de la semaine du développement durable, du 30 mai à 5 juin, la communauté de communes pays d'Evian-vallée d'Abondance a organisé une série d'animations sur le territoire afin de sensibiliser le public aux enjeux du développement durable, à la consommation et production responsable. Le service du tri s'est déplacé en déchetterie, dans les supermarchés ou lors de manifestations pour présenter le tri des textiles, l'art et les bénéfices du compostage et l'éco-consommation.

+ d'info

Éco-gestes et consignes de tri
www.cc-peva.fr/Environnement



Phragmites



Solidagos du Canada

Lutter contre les plantes invasives dans les marais

Au début de l'été, les marais sont en pleine période de végétation. Celle-ci les rend souvent impénétrables et constitue ainsi un refuge pour la faune, qui nidifie et élève les jeunes. Afin de ne pas gêner la faune, seules les interventions d'entretien indispensables sont programmées, notamment l'arrachage manuel de deux plantes invasives, le Solidago du Canada et la Balsamine de l'Himalaya.

OÙ ? Actuellement, seules les parcelles communales sont concernées par cette campagne d'arrachage. Dès 2019, les parcelles privées pourraient être intégrées aux travaux avec l'accord des propriétaires. Ainsi, si vous êtes propriétaire, vous pouvez vous faire connaître auprès de la communauté de communes.

POURQUOI FAUT-IL ARRACHER CES PLANTES ? Il est nécessaire de contenir le développement dans les milieux naturels de certaines espèces, car étant plus robustes ou s'adaptant mieux, elles prennent peu à peu la place d'autres espèces qui font la valeur patrimoniale des marais. L'arrachage doit être fait en période de végétation, juste avant la floraison, pour fatiguer la plante, mais aussi pour éviter la dissémination par les graines.

QUEL EST L'ÉTAT ACTUEL DES MARAIS ? Grâce aux travaux réguliers opérés depuis les années 2000, les principaux marais sont en bon état. Toutefois, les lisières boisées progressent. De même, la plupart des marais étant en cours de comblement et pour certains un peu trop asséchés, les arbustes et certaines espèces herbacées (phragmites, reine des prés) sont envahissants.

QUELLE EST LA SUITE ? Les principaux travaux dans les marais auront lieu en automne et en hiver. Les opérations prévues sont avant tout des actions manuelles : arrachage des jeunes arbres afin de préparer les marais à la fauche et broyage de certaines espèces herbacées. Seule la fauche et une partie du broyage seront réalisées avec des engins mécaniques adaptés aux sols hydromorphes (gorgés d'eau). Des réunions publiques sont également prévues en septembre pour faire part des travaux programmés aux habitants du plateau de Gavot et notamment aux propriétaires privés, répondre aux questions et recueillir les suggestions.

+ d'info

www.cc-peva.fr/Environnement
04 50 73 91 91

PLAN PASTORAL TERRITORIAL

Maintenir et restaurer

les alpages de la vallée d'Abondance et du pays d'Evian



Le programme de la Région Auvergne-Rhône-Alpes permet de mobiliser des fonds pour des investissements sur les alpages en activité. Engagé depuis 2010 sur le territoire, ce programme a permis la mise en œuvre de travaux pour un montant de 635 000€, en plus des 1 600 000€ d'aides de la part du département de la Haute Savoie sur la même période.

Sur le territoire, il existe encore 150 alpages en activité. Ils sont principalement occupés pour des troupeaux de vaches laitières et la fabrication de fromages sur place. Cela représente donc un double investissement pour les agriculteurs : des infrastructures en alpage et sur le siège de l'exploitation.

La communauté de communes porte actuellement le renouvellement de cette procédure avec la Région, ainsi qu'un contrat de territoire avec le Département pour maintenir des aides indispensables aux alpages. Les nouveaux travaux pourront débuter dès le printemps 2019, avec d'autres restaurations de chalets d'alpages, des réouvertures de zones embroussaillées ou des équipements en canons à UV garantissant la qualité de l'eau pour la saison estivale.

Dans un contexte agricole difficile en France, rappelons que l'agriculture des Pays de Savoie se maintient grâce à la fabrication de fromages AOP reconnus. En Haute-Savoie, la vallée d'Abondance est, avec les Aravis, une des zones agricoles les plus dynamiques.



Une aide pour changer votre vieille cuve à fioul

L'APIEME (Association pour la Protection de l'Impluvium de l'Eau Minérale Evian) a mis en place avec les communes un système d'aide pour la sécurisation des cuves à fioul.

L'objectif est de remplacer les anciennes cuves enterrées par des cuves étanches conformes à la réglementation (arrêté du 1^{er} juillet 2004), afin de supprimer les risques de fuites d'hydrocarbures dans le milieu naturel.

Les conditions d'aide

- Dégazage, dégraissage, neutralisation ou enlèvement: aide plafonnée à 800 ou 1000 € selon la commune;
- Installation d'une nouvelle cuve aérienne à double enveloppe ou d'un autre mode de chauffage: aide plafonnée à 800 ou 1000 € selon la commune;

Contactez la mairie de la commune où se situe votre cuve.

Les communes concernées

- Les communes de l'impluvium : Thollon, Bernex, Marin, Lugrin, Féternes, Vinzier, Saint-Paul, Larringes, Champanges.
- Les communes d'urgence : Evian, Maxilly, Neuvecelle, Publier.

ASSAINISSEMENT

Les travaux d'extension des réseaux

se poursuivent



TRAVAUX FINIS OU EN COURS DE FINALISATION

Les travaux sur les réseaux d'eaux usées, à la charge de la communauté de communes, sont fréquemment réalisés en groupement avec les communes, qui interviennent en même temps sur le réseau d'eau potable.

Commune	Détails	Montant des travaux EU : eaux usées (CCPEVA) EP : eau potable (commune)	Nombre d'habitants raccordables
Saint-Paul	Création du réseau d'eaux usées et renouvellement du réseau d'eau potable sur le secteur "Roseires"	EU : 385300 € HT EP : 71926 € HT Subvention du Département : 30 %	39
Champanges	Extension des réseaux d'eaux usées et renouvellement des réseaux d'eau potable des secteurs Châtaigniers, Allobroges et devant les Pré	EU : 677546 € HT EP : 257422 € HT Subvention : Département 30 %, Agence de l'eau 35 %	59
Meillerie	Travaux réseaux d'eaux usées et eau potable au hameau des Prés, Fornay route des Gré	EU : 258808 € HT EP : 66428 € HT Subvention du Département : 30 %	22

PRÉVISION DES TRAVAUX 2018-2019

Commune	Détails	Montant des travaux EU : eaux usées (CCPEVA) EP : eau potable (commune)	Nombre d'habitants raccordables
Abondance	Extension de réseau d'eaux usées pour le raccordement du hameau du Fayet d'en Haut à Charmy l'adroit	EU : 265452 € HT Subvention potentielle : Département 30 %, Agence de l'eau 35 %	22
Bonnevaux	Extension de réseau d'eaux usées pour le raccordement du hameau de Miville	EU : 298970 € HT Subvention potentielle : Département 30 %, Agence de l'eau 35 %	16
Bernex	Extension de réseau d'eaux usées pour le raccordement du hameau de Chez Masson et renforcement du réseau eau potable	EU : 779412 € HT EP : 138777 € HT Subvention potentielle : Département 30 %, Agence de l'eau 35 %	32
Vinzier	Extension des réseaux d'eaux usées, d'eau potable et d'eaux pluviales sur les secteurs de champ pollien / la croix et de Merou	EU : 902316 € HT Subvention potentielle : Département 30 %, Agence de l'eau 35 %	45
Chevenoz	Réhabilitation de la station d'épuration	160000 € HT	

Deux nouveaux vice-présidents élus à la communauté de communes

Suite au décès de Philippe Charbonnel en début d'année et à la démission de Géraldine Pflieger (récemment élue présidente du SIAC), deux nouveaux vice-présidents ont été élus lors du conseil du 25 mai.



JACQUES BURNET, maire de Lugrin, nouveau vice-président en charge des transports

Jacques Burnet était déjà vice-président avant la fusion des deux intercommunalités en 2017. Auparavant chargé du tourisme, il travaillera désormais sur les questions de mobilité: « Nous appartenons à un même territoire et ces questions concernent toutes les communes. C'est dans cet esprit que je souhaite m'impliquer. La mobilité est notre salut de demain. C'est l'une des conditions pour vivre mieux et conserver un cadre de vie agréable. Il faut impérativement développer les modes de transports alternatifs à la voiture: train, bateau, covoiturage, vélo... »



MONIQUE MAXIT, maire-adjointe à Châtel, nouvelle vice-présidente en charge de la collecte des déchets.

Habitant Châtel depuis 38 ans et partageant son temps entre l'entreprise familiale (hôtellerie et maçonnerie), Monique Maxit siège au conseil municipal depuis 2014. Très impliquée dans la vie associative par le passé, elle s'est investie pleinement dans sa commune sur toutes les questions liées à l'aménagement (suivi des permis de construire) et à l'environnement (collecte des déchets, suivi du label Flocon vert...) Elle sera en charge du bon fonctionnement du service de collecte sur le territoire. Monique Maxit participe par ailleurs à d'autres projets de la CCPEVA: fruitière de Vinzier, projet d'une cuisine centrale. « Sensible aux questions de l'environnement, ce poste est dans la continuité de mes actions communales. Très attachée à notre belle région, motivée et enthousiaste, je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour être digne de ma nouvelle fonction ».



Jusqu'au 30 septembre

Une enquête sur le logement des saisonniers

Saisonniers et employeurs sont invités par la Préfecture de la Haute-Savoie à répondre à une enquête sur les logements saisonniers. La problématique est bien connue sur notre territoire touristique, notamment l'hiver dans les stations.

À répondre en ligne ou en version papier auprès de la Préfecture de Haute-Savoie jusqu'au 30 septembre 2018. www.haute-savoie.gouv.fr



L'antenne de justice et du droit en Chablais: un service de proximité, gratuit et confidentiel

L'antenne de justice et du droit en Chablais, créée en 2002, située à Thonon, assure 4 grandes missions auprès des administrés:

- Un accès au droit par le biais d'informations juridiques sur le droit du travail, le droit de la famille et le droit locatif. Un délégué du défenseur des droits peut apporter son aide en cas de discrimination, de litige avec un service public.
- Une aide aux victimes en cas de violences, de vol, d'escroqueries
- Une aide à la résolution amiable des litiges vous opposant à votre propriétaire, votre voisin ou un artisan.
- Une présence judiciaire de proximité. Le procureur de la République peut mettre en œuvre des mesures alternatives aux poursuites pénales, pour des infractions de faible gravité, commises par des personnes majeures ou mineures.

Depuis 2016, une permanence écrivain public est organisée pour favoriser les démarches administratives des usagers liées à l'accès au droit et aux moyens d'exécuter leurs obligations. En 2017, 13295 personnes avaient fait appel aux services de l'antenne de justice et du droit. Un tiers des consultations concernait l'accès au droit. Afin de soutenir ce service public utile à l'ensemble des habitants du territoire, la communauté de communes a décidé de participer à hauteur de 1 € par habitant soit 40651 € en 2018.

+ d'info | 10 chemin de Morcy
74200 Thonon
04 50 17 04 82

Des aides en faveur des collèges du territoire

Chaque année, la communauté de communes soutient financièrement les collèges publics pour la mise en place d'activités culturelles, pédagogiques et sportives au sein des établissements. Le montant de l'aide est calculé selon le nombre d'enfants (19 € par élève), soit un total de 27284 € répartis comme suit:

- Collège d'Abondance: 4 104 €
- Collège les « Rives du Léman »: 14 744 €
- Collège du Gavot: 8436 €

Challenge de la mobilité: défi relevé!

La région Auvergne Rhône-Alpes organisait le 7 juin le premier challenge de la mobilité dans les collectivités afin d'inciter les employés à utiliser des solutions alternatives à la voiture seule pour se rendre au travail (co-voiturage, transports en commun, vélo, à pied). L'opération a été bien suivie au sein de la communauté de communes avec 28 participants pour 210 km parcourus au total en mode alternatif.

Aide en faveur de l'insertion des jeunes

La communauté de communes apporte un soutien financier annuel à la mission locale jeunes du Chablais, qui accompagne les jeunes dans leur insertion professionnelle et sociale. Cet accompagnement se traduit par des actions de formation, de remise à l'emploi grâce à des dispositifs d'insertion, de soutien à la recherche de logement. Le montant de l'aide est de 52860 € en 2018.

Nouveau

Devalkart à Bernex

Au pied de la station, Bernex propose une nouvelle activité estivale depuis le 30 juin, le Devalkart, pour les amateurs de sensations.

📍 Au télési la Mouille

Du 30 juin au 20 août 2018
Tous les jours de 14h à 17h
(fermé en cas d'orage)
Taille minimum: 1, 25 m

Tarifs:
3 € les 2 tours
5,50 € les 5 tours
9 € les 10 tours

www.bernex.fr



Un nouveau club de plongée à Publier

Émotions plongée est un nouveau club de plongée créé en février 2018 par Karine Peillex, qui propose de partager sa passion par des cours en piscine à la cité de l'eau, des plongées en lac et même des initiations chez les particuliers. Karine Peillex est plongeuse depuis 1996, instructrice des écoles anglo-saxonnes PADI (2014) et SSI (2018), monitrice fédérale 1^{er} degré (2015) et diplômée d'État en France (2018). Cours à la Cité de l'eau 2 fois par semaine toute l'année hors vacances scolaires. Été: plongées en lac sur les rives françaises du Léman.

+ d'info | ÉMOTIONS Plongée
Karine Peillex
emotions-plongee.com
06 98 27 69 88



NEWSLETTER

« les actus pays d'Évian - vallée d'Abondance »

Chaque mois, recevez par courriel les actualités de la communauté de communes et l'agenda du territoire en vous abonnant à la newsletter sur le site cc-peva.fr

Des investissements ambitieux et maîtrisés

Le conseil communautaire a voté le 13 avril le budget prévisionnel 2018 de la CCPEVA. La communauté de communes poursuit ses investissements, tout en assurant la maîtrise du budget et en maintenant les taux d'imposition locaux. Le vice-président aux finances, Gérard Colomer, dresse un bilan de l'année écoulée et détaille les grandes orientations à venir.



QUEL BILAN FINANCIER TIREZ-VOUS DE L'ANNÉE 2017 ?

Gérard Colomer : 2017 marque la première année d'existence de la nouvelle communauté de communes. C'était nécessairement une année de transition. Il a fallu dans un premier temps harmoniser la fiscalité sur le territoire et assurer la continuité des dossiers engagés avant la fusion par les deux anciennes intercommunalités du pays d'Évian et de la vallée d'Abondance. Sans oublier tous les nouveaux projets qui ont démarré en 2017, suite à la prise de nouvelles compétences dans le cadre de la réforme territoriale. En comparaison avec le budget prévisionnel 2017, les dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse de 5 % sur le budget principal, ce qui améliore notre épargne pour financer les investissements de l'année mais aussi ceux à venir.

Plutôt que d'emprunter, nous avons choisi de prendre sur nos économies pour financer certaines dépenses imprévues mais qui s'avéraient nécessaires comme par exemple l'acquisition de terrains en vue d'améliorer la desserte entre les zones d'activités de Publier et de Vongy. C'était une opportunité à saisir pour préparer l'avenir. Nous maîtrisons ainsi notre taux d'endettement.

LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COLLECTIVITÉ PERMET-ELLE DE POURSUIVRE LES INVESTISSEMENTS ?

G. C. : Soulignons avant tout la stabilité de la fiscalité en 2018, la baisse des dépenses réelles de fonctionnement et l'amélioration de l'épargne en vue des futurs investissements. Et ces investissements en faveur du territoire ne vont pas se réduire, bien au contraire, affichant ainsi la bonne capacité d'action et la marge de manœuvre dont dispose la communauté de communes.

La communauté de communes ne se résume pas à des chiffres auxquels on peut faire dire ce que l'on veut. La multitude des actions montre combien son rôle s'est renforcé et qu'elle agit au service de la population et du territoire. Au regard de la complexité de certains dossiers, la gestion financière est aussi fine que possible et l'objectif est de faire plus sans augmenter les impôts.



Les principaux investissements 2018

Développement économique

Acquisition des ateliers relais de Montigny à Maxilly (livrés cet automne) : 421 000 €.

Acquisition foncière et aménagement des parcelles sur les zones d'activités de Publier, de Saint-Paul (La Créto) et de Bonnevaux : 2,40 M€.

Acquisition de la fruitière de Vinzier. Les études d'aménagements et appels d'offres seront engagés en 2018 pour des travaux en 2019, dans la perspective d'une reprise d'exploitation par une coopérative : 1,80 M€ sur 2 ans.

Environnement

La CCPEVA assure depuis le 1^{er} janvier 2018 les travaux et les opérations d'entretien pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations : 560 000 €.

Poursuite de l'aménagement du sentier des bords de Dranse entre Abondance et Chevenoz : 644 000 €.

Collecte des déchets – installation de nouveaux points d'apports volontaires afin d'améliorer la collecte et le tri des déchets et baisser les coûts de fonctionnement : 1,04 M€.

Assainissement – poursuite des travaux sur le réseau d'eaux usées : 5,50 M€. Modernisation des stations d'épuration : 900 000 €.

Transport

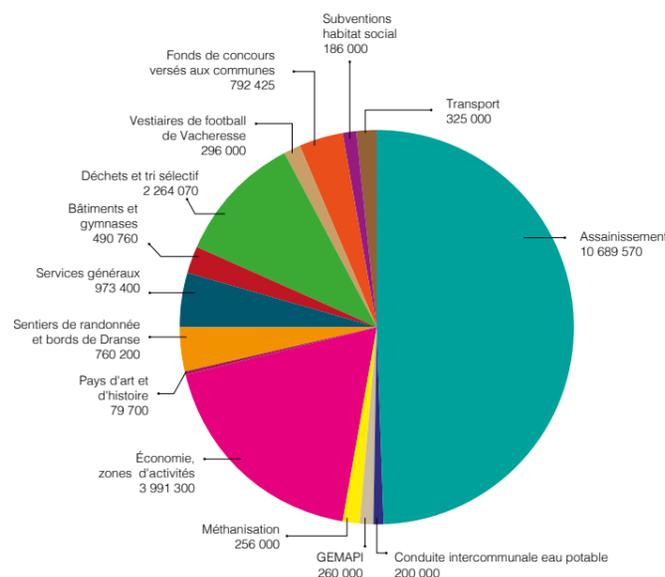
Lancement des premières études pour la réalisation de la véloroute ViaRhôna (300 000 €), voie douce dont les travaux impliqueront un effort d'investissement important dans les années à venir (18 M€, dépense subventionnable à hauteur de 70 à 80 %).

Habitat

Poursuite de l'aide à la construction de logements sociaux (186 000 € prévus) et lancement d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat.

Siège social : travaux de réaménagement du siège de la CCPEVA, afin de réunir la totalité des services administratifs à Publier.

Dépenses prévisionnelles d'investissement 2018 : 21 607 440 €.



Le relais assistants maternels tisse son réseau

Le relais assistants maternels (RAM) fêtera sa première année d'existence en août prochain. Créé par la communauté de communes, ce service joue pleinement son rôle de relais de proximité et de lieu d'échanges avec les assistants maternels et les parents.

La capacité des établissements d'accueil collectif est d'environ 200 places sur l'ensemble du territoire, tandis que la tranche des enfants de moins de trois ans représente 1 000 enfants. Les places en crèche collective sont difficiles à obtenir et les listes d'attente sont longues. Le mode de garde individuel reste cependant un véritable choix pour bon nombre de parents qui peuvent se tourner vers les 280 assistants maternels en activité sur le pays d'Évian – vallée d'Abondance. L'an dernier, 600 familles ont eu ainsi recours à l'emploi d'un assistant maternel.

Le rôle du RAM est justement de faire le lien entre les parents et les assistants maternels. Christelle Gaudet et Véronique Détouche, qui composent l'équipe du RAM, aident les parents à trouver des modes de garde adaptés. Elles accompagnent aussi les assistants maternels pour se former et se professionnaliser. 17 assistants maternels ont suivi une formation en 2017. L'objectif est également de renforcer l'attractivité du métier et de réfléchir aux conditions d'accueil des enfants. Des permanences administratives sont ouvertes à tous pour répondre aux

questions diverses : contrat, temps de travail, démarches d'agrément...

Des ateliers et des temps d'accueil sont prévus chaque semaine dans différentes communes, offrant la possibilité aux assistants maternels de participer gratuitement à des activités collectives avec les enfants, encadrées par un professionnel de la petite enfance. Ces temps d'accueil permettent aux assistants maternels d'échanger leurs expériences et de rompre un certain isolement. Ce sont également des moments où les enfants s'initient à la vie de groupe. En 2017, 42 temps collectifs ont été organisés et 565 enfants y ont participé avec leurs assistants maternels. Le RAM organise également des temps d'éveil aux livres dans les bibliothèques et des conférences-débats avec des intervenants extérieurs. Au fil des mois, le RAM développe son réseau. Il est devenu l'interlocuteur référent sur le territoire pour les parents, les professionnels et les structures de la petite enfance (CAF de la Haute-Savoie, Protection Maternelle Infantile, etc.).



RELAIS ASSISTANTS MATERNELS
8 avenue des Acacias - 74500 EVIAN
ram@cc-peva.fr
Tél. 04 50 74 41 55



Rendez-vous

Samedi 13 octobre 2018

Projection d'un film-témoignage « l'Odyssée de l'empathie », réalisé par Michel Meignant et Mario Viana suivi d'un échange avec deux psychologues. Organisée par plusieurs RAM du Chablais.

Ce film présente un message rempli d'humanisme, à travers les voix et témoignages de spécialistes comme Pierre Rabhi, Isabelle Filliozat. Il est question d'aborder les notions de bienveillance, d'empathie, de non-violence...

- ⌚ À 9h
- 📍 À Thonon (lieu précisé ultérieurement)
- 🆓 Entrée gratuite
- 👤 Réservée aux adultes

+ d'info | www.cc-peva.fr

Schéma de cohérence territoriale : construire l'avenir du Chablais

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Chablais est actuellement en cours de révision pour une mise en œuvre prévue fin 2019. Ce document d'urbanisme qui s'applique aux 62 communes du Chablais fixe les orientations stratégiques de développement souhaitées pour tout un bassin de vie. Entretien avec Géraldine Pflieger, la nouvelle présidente du SIAC (syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais), la structure chargée de la mise en place du SCoT.



De formation urbaniste, Géraldine Pflieger est professeure à l'université de Genève dans les domaines de l'aménagement et de l'environnement. Elle dirige également l'Institut des sciences de l'environnement. Elue en 2014 maire de Saint-Gingolph, Géraldine Pflieger s'implique au sein de la communauté de communes en assurant notamment la vice-présidence aux transports. Elle choisit de quitter ce poste en mai dernier, après avoir été élue présidente du SIAC.



QUELS SONT LES OBJECTIFS DE CE DOCUMENT ?

G.P. : Le SCoT est un outil de planification stratégique. L'un des grands enjeux de la révision du SCoT est de garantir les bonnes conditions pour accueillir durablement la population, dont la croissance reste forte. Notre territoire est attractif. Il accueille chaque année de nouveaux habitants et la natalité est dynamique. Il est nécessaire de prévoir toutes les infrastructures liées à cette croissance démographique : les logements, les transports, les écoles, les déplacements, les services. D'un autre côté, il s'agit de maintenir et développer l'économie touristique et l'économie productive afin de garantir un travail aux habitants. Ce développement nécessite la consommation de nouveaux espaces, mais elle ne doit pas se faire au détriment de l'agriculture ou des paysages naturels.

L'objectif de la révision du SCoT est d'établir les grands équilibres entre le développement nécessaire et la préservation de notre environnement.

QUELLES SONT LES PERSPECTIVES POUR LE CHABLAIS ?

G.P. : Les 62 communes du Chablais sont très diversifiées, complémentaires et participent toutes à la richesse incroyable du territoire. Au sein d'un même ensemble, nous avons des stations de ski, des stations de moyenne montagne, les cœurs urbains de Thonon et Évian, les vallées, les rives lémaniques à protéger et à valoriser, un plateau qui est le poumon vert du territoire. Le défi du SCoT est de mettre tout le monde autour de la table et de construire un projet commun pour un même bassin de vie. La question des déplacements est aussi fondamentale. Le SCoT veille à ce que la future liaison autoroutière Machilly-Thonon et l'arrivée du Léman Express soient intégrées



« Notre territoire est attractif. Il accueille chaque année de nouveaux habitants et la natalité est dynamique. Il est nécessaire de prévoir toutes les infrastructures liées à cette croissance démographique. »

au mieux. Nous travaillons sur une stratégie multimodale des transports qui prévoit un réseau de bus performant, l'aménagement des futures gares du Léman Express et la suite de la liaison ferroviaire jusqu'à Saint-Gingolph.

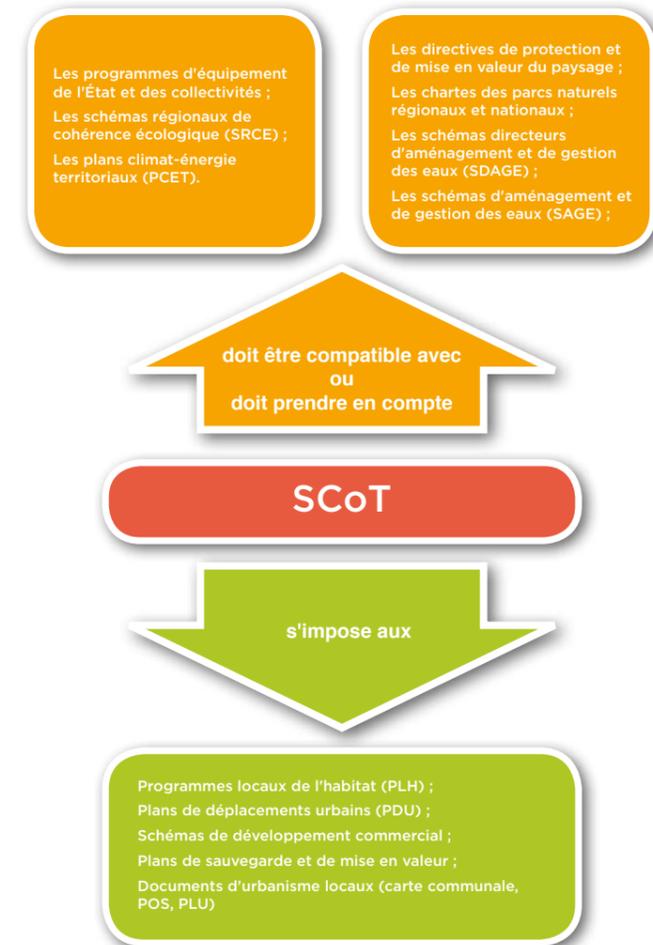
COMMENT LA RÉVISION DU SCOT EST-ELLE PERÇUE PAR LES COMMUNES ?

G.P. : Je tiens d'abord à préciser que la révision du SCoT est portée et conduite par les élus. Il y a bien sûr plus de risques de blocage ou de confrontation, mais c'est un exercice démocratique passionnant et nous parvenons jusqu'ici à toujours trouver le compromis juste, sans nuire à l'intérêt général. Le rôle du SIAC est de répartir équitablement les bénéfices et les contraintes du SCoT. En effet, toutes les communes ne pourront pas être dotées d'un nouvel équipement, comme une infrastructure touristique, une piscine, un nouveau collège ou un lycée. Mais aucun territoire n'est au final lésé. Et cette nouvelle version du SCoT est plus souple qu'auparavant. Le SCoT fixe uniquement des orientations stratégiques. Au sein du SIAC, le groupe SCoT est constitué de trente élus du territoire, qui se réunissent une fois par mois depuis quatre ans. Chaque élu de ce groupe dépasse le simple intérêt de sa commune pour avoir une vision Chablais. C'est aussi mon rôle en tant que présidente, de jouer l'arbitre et la cheffe d'orchestre. Nous présentons les avancées et les démarches du SCoT dans toutes les intercommunalités et organisons des réunions publiques pour associer la société civile. Les prochaines réunions se tiendront cet automne. Tous les trois mois, nous rencontrons également les services de l'État afin de vérifier avec eux certains aspects réglementaires.

LE 29 MARS DERNIER, VOUS AVEZ ÉTÉ ÉLUE À LA PRÉSIDENTIE DU SIAC. HORMIS LE SCOT, QUEL RÔLE JOUE CETTE STRUCTURE POUR LE CHABLAIS ?

G.P. : Le SIAC est le garant de l'unité du Chablais. Notre territoire a une identité forte et le SIAC est une plate-forme d'aménagement, un lieu d'échange et de rassemblement des 62 communes. Le SIAC assure un rôle stratégique sur les grands enjeux d'aménagement : la protection de l'environnement et la gestion des risques grâce au contrat de rivières qu'il anime, la gestion du Geopak Chablais, qui participe au rayonnement international du territoire à travers le label Unesco. Et enfin la gestion de la forêt qui a une réelle pertinence à l'échelle du Chablais.

+ d'info | www.siac-chablais.fr



Le saviez-vous ?

Le SCoT a vocation à être un document intégrateur de l'ensemble des schémas et plans applicables sur le territoire. Il doit être en conformité avec les documents qui lui sont supérieurs (Schémas régionaux...) et les documents qui lui sont inférieurs dans la hiérarchie des normes se doivent d'être compatibles avec lui.

2018-2020 : favoriser la rénovation des logements anciens

Depuis mars 2018, une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est en place sur les 22 communes membres de la communauté de communes pays d'Evian - vallée d'Abondance. Des permanences sont organisées tous les mois afin de conseiller et étudier les dossiers.



Les habitants peuvent demander conseil et accompagnement lors des permanences.

Il s'agit d'un dispositif financé par la communauté de communes pays d'Evian - vallée d'Abondance, l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et Action Logement. Ce programme permet aux propriétaires d'un logement ancien (construit avant 2003) de bénéficier, sous conditions, de subventions pour réaliser leurs travaux d'amélioration: changer de chaudière, isoler les murs, adapter une salle de bains ou rénover un bien destiné à la location à l'année.

L'OPAH s'adresse :

- aux propriétaires qui occupent leur logement à titre de résidence principale ; Dans ce cas, les aides sont soumises à condition de ressources (base avis d'imposition N-1). Vous pouvez vérifier votre éligibilité sur le site www.monprojet.anah.gouv.fr
- aux propriétaires qui mettent en location un logement ; Les aides sont alors conditionnées par l'état initial du bâtiment, par la performance énergétique atteinte après travaux ET par le montant de loyer pratiqué après travaux. Les aides peuvent également être complétées par des avantages fiscaux.
- aux locataires du parc privé occupant un logement indigne ;
- aux copropriétés en difficulté.

Les travaux recevables :

- les travaux permettant de maîtriser vos charges énergétiques ;
- les travaux d'adaptation du logement favorisant le maintien à domicile ;
- les travaux pour la sécurité et le confort des logements.

Les travaux ne doivent en aucun cas avoir démarré et doivent être réalisés par une entreprise du bâtiment (fourniture et pose).

Pour être conseillé et accompagné gratuitement dans vos démarches de demande de subvention, la communauté de communes a mandaté la société Bonnin-Demarchi.

+ d'info | 04 56 48 00 11
contact@bonnin-demarchi.fr



Permanences

Des permanences ont également lieu sur rendez-vous à :

- Évian - 29 rue nationale
1^{ers} et 3^{es} mardis du mois de 10h30 à 12h30
- Publier – CCAS place du 8 mai 1945
2^e et 4^e jeudis du mois de 13h30 à 15h30
- Abondance – maison de service
1^{er} mercredi du mois de 10h à 12h (4 juillet, 5 septembre et 7 novembre 2018)
- Châtel en mairie
1^{er} mercredi du mois de 10h à 12h (6 juin, 1^{er} août, 3 octobre et 5 décembre 2018)



La CCPEVA participe en 2018 à la construction de 67 logements sociaux

Dans le cadre de son programme local de l'habitat, la communauté de communes a attribué une aide de 123 113 € aux opérateurs pour la construction de 61 logements sociaux (correspond à une aide de 30 €/m²) à Publier et Évian gare et de 10545 € pour 6 nouveaux logements sociaux à Larringes.



Les gérants du restaurant avec le maire de Bonnevaux, Gérard Colomer (à droite)

L'Ôberge de BounavÔ, l'intermédiaire entre les producteurs chablaisiens et votre assiette...

Au cœur de Bonnevaux, l'Ôberge de BounavÔ a ouvert ses portes en mai dernier grâce à la volonté du conseil municipal de Bonnevaux de créer un espace de vie au centre du village. Le chef Guillaume Austernaud et sa femme Julie ont pris les rênes de cette nouvelle auberge, qui offre des produits de qualité, locaux et de saison.

Le restaurant, qui fait aussi dépôt de pain et épicerie, s'est installé dans la maison Rosset, datant de 1762, à proximité de la mairie. Le bâtiment avait été racheté par la commune en 2007 afin de le réhabiliter en logements sociaux à l'étage – deux logements ont été construits – et en restaurant. Les abords ont également été retravaillés pour sécuriser la circulation. Ce projet ambitieux s'est concrétisé avec l'arrivée des gestionnaires de l'auberge, Guillaume et Julie Austernaud. Originaire des Alpes-Maritimes et âgé de 29 ans, Guillaume Austernaud s'est déjà forgé une solide expérience d'une dizaine d'années en cuisine dans des restaurants renommés et étoilés, comme à Genève, Chamonix, Val Thorens, Veyrier du Lac, Val d'Isère. Il y a gravi peu à peu les échelons et surtout développé un sens aigu de la qualité pour sa cuisine.

QUEL A ÉTÉ LE CHEMIN PARCOURU POUR OUVRIR CETTE AUBERGE ?

Guillaume Austernaud : Nos recherches avaient déjà débuté depuis plusieurs mois avant de visiter ce local à Bonnevaux en décembre 2017. Le lieu nous a séduits et tout s'est ensuite enchaîné très vite: dépôt de notre candidature avant Noël, passage en commission communale en janvier. Une fois notre dossier accepté par la commune, nous avons réalisé une étude de marché, trouvé un comptable et une banque qui nous suivent dans ce projet, notamment pour financer l'aménagement des espaces intérieurs. L'inauguration a eu lieu le 28 avril et le 15 mai nous étions ouverts au public. Six mois intenses !

COMMENT CHOISISSEZ-VOUS LES PRODUITS ?

G. A. : Cela prend du temps pour tisser un réseau de producteurs locaux. Je tiens à tous les rencontrer et à me déplacer dans leurs exploitations pour comprendre leur méthode et leur environnement de travail. C'est fondamental pour moi de connaître parfaitement l'origine des produits que je cuisine et que je propose aux clients.

« L'INTERMÉDIAIRE ENTRE LES PRODUCTEURS CHABLAISIENS ET VOTRE ASSIETTE », C'EST LE CONCEPT DE L'AUBERGE ?

G. A. : Exactement ! Les menus sont élaborés au gré des saisons et en fonction des rencontres avec les producteurs. Je sélectionne scrupuleu-

sement mes produits: le respect des animaux et de l'environnement, la proximité géographique et bien sûr le goût des aliments sont pour moi très importants. Je me fournis par exemple au Potager des Fourches à Fessy, auprès de la Ferme des cochons heureux à Bioge ou encore de Sébastien Vittoz à Bonnevaux. Les produits de l'épicerie viennent de l'établissement Nos fermes du Chablais d'Allinges, etc. Pour n'offrir que des produits de qualité, j'ai choisi de proposer un menu unique, que je change toutes les semaines. Nous avons aussi restreint la salle à 18 couverts maximum, pour être aux petits soins de nos clients et qu'ils se sentent bien chez nous.

AVEZ-VOUS DÉJÀ DES PROJETS POUR LES PROCHAINS MOIS ?

G. A. : Nous avons plusieurs idées. Si cela intéresse les habitants, nous pourrions proposer des paniers de légumes et fromages à venir retirer à l'épicerie. Concernant la carte, la viande est un produit que j'aime travailler et j'imagine des grosses pièces de viande à partager à plusieurs. Un menu avec des produits de la chasse sera à la carte cet automne et je continue à chercher de bons produits pour développer mon plateau de fromages. Nous réfléchissons également à organiser des animations, comme des soirées musicales ou des ateliers autour des cosmétiques à base de produits naturels avec Ouria.

+ d'info | L'Ôberge de BounavÔ à Bonnevaux
Menu bistrot le lundi, jeudi et vendredi midi. Menu gastronomique le vendredi soir, le samedi (midi et soir) et le dimanche midi.
L'épicerie et le dépôt de pain sont ouverts toute la semaine sauf le mardi à partir de 7h30.
04 50 16 30 88 | [f Ôberge de BounavÔ](https://www.facebook.com/Oberge.de.Bonnevaux)



Le réseau de sentiers VTT s'étoffe

Nouveau

De la montagne au lac, deux nouveaux sentiers descendants « enduro »

Depuis début juin, deux nouveaux itinéraires descendants sont ouverts au départ de Bernex ou Thollon jusqu'aux bords du lac, à Publier et Neuvecelle. Pour ces itinéraires, la navette qui circule entre Évian et les stations vous permettra de boucler votre circuit et rejoindre votre point de départ. Les vélos sont acceptés dans les navettes. Ces itinéraires sont relativement faciles sur le plan technique mais toutefois longs, notamment l'itinéraire n°18.

Itinéraire n°18 : Bernex-Cité de l'eau
Distance : 31,5 km
Départ : station de Bernex (parking de Trossy)
Arrivée : Cité de l'eau, Publier Arrêts navette (Publier-Bernex) aux deux points.

Itinéraire n°19 : Thollon-Evian
Distance : 12 km
Départ : station de Thollon-les-Mémises (bureau d'information touristique)
Arrivée : Église de Neuvecelle
Arrêts navette (Publier-Thollon) aux deux points.



Infos pratiques :

Navettes tous les jours en été jusqu'au 2 septembre et uniquement le week-end en juin et en septembre (1,50 € le trajet).

Horaires des navettes sur cc-peva.fr et dans les bureaux d'information touristique

Depuis deux ans, la communauté de communes remet à jour l'ensemble du réseau de sentiers VTT et a balisé des nouveaux itinéraires, adaptés aux amateurs avertis comme aux familles.

Le réseau de sentiers VTT, labellisé par la Fédération Française de Cyclisme, compte désormais 19 itinéraires balisés, soit trois de plus qu'auparavant, localisés sur le plateau de Gavot et les bords du lac. Le balisage des circuits a été entièrement revu et des travaux d'aménagement ont été réalisés sur certaines boucles afin de les rendre plus accessibles ou les sécuriser.

Les circuits sont aujourd'hui tous ouverts, sauf le n°4 (Monts de Gavot) et le n°5 (La Bonne eau), en attente de travaux de sécurisation. Leur réouverture est envisagée pour le printemps 2019.

La carte actualisée des sentiers est disponible gratuitement dans les offices de tourisme et sur www.cc-peva.fr.



le saviez-vous ?

La CCPEVA assure actuellement le rebalisateur complet sur son territoire, de Saint-Gingolph à Marin, soit 38 km. Cela fut l'occasion de modifier le parcours, en concertation avec le comité départemental de randonnée pédestre afin de le rendre plus accessible et attractif aux promeneurs qui souhaitent pratiquer de la randonnée itinérante.

La pose du nouveau balisage a été confiée à l'association Lou Vionnets et devrait s'achever au printemps 2019.

RANDONNÉE PÉDESTRE

Boucle du Château LARRINGES

Circuit facilement accessible en VTT.
Avant de partir, les marcheurs pourront observer le paysage à l'aide d'une table d'orientation située à quelques mètres du point départ.

Départ : Parking devant le cimetière

Distance : 11 km

Dénivelé positif : 160 m

Durée : 3 heures 45 minutes



Le circuit passe par le château de Larringes qui domine le plateau de Gavot et les rives du lac, puis rejoint le hameau « Chez Crosson » par le GR Pays Littoral Léman. Il traverse ensuite le bois des Taillées, passe à côté du Marais de Maravant et traverse le bois du Maravant. Le retour à Larringes se fait en empruntant le chemin redescendant derrière Terragr'eau. Il faut prendre ensuite à gauche le chemin de Champ Thierry puis descendre en direction de Chevringe avant d'arriver à Larringes. Enfin remonter le village en passant devant l'église.



+ d'info

Cartes des circuits de randonnées du territoire en vente dans les offices de tourisme.

TRAIL

Boucle de la Pointe des Follys ABONDANCE

Cet itinéraire convient aux traileurs ou randonneurs confirmés.

Départ : Au pied de l'abbaye d'Abondance

Distance : 15,4 km

Dénivelé positif : 760 m

Durée : 2 heures



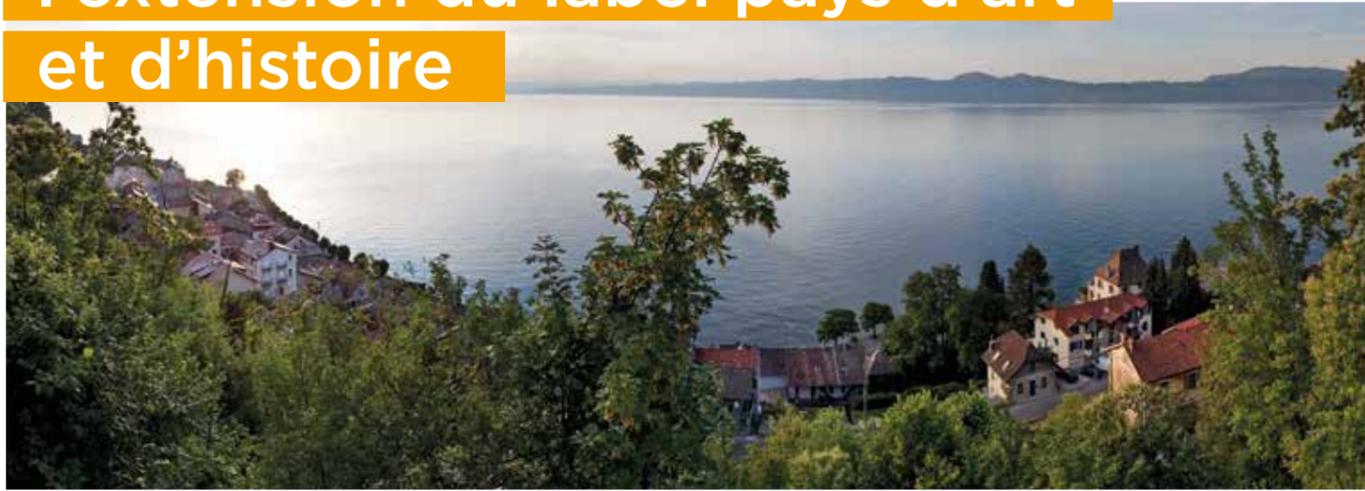
Le départ de fait dans le village, au pied de l'abbaye d'Abondance. Le premier chemin à emprunter se trouve derrière la télécabine de l'Essert. La montée se poursuit ensuite sur la route de Fremoux qu'il faudra reprendre à la descente. L'itinéraire suit ensuite une piste forestière puis des chemins de montagnes. La vue offerte au sommet de la pointe des Follys et lors de la redescente est une belle récompense aux efforts de la montée !



+ d'info

D'autres circuits trail sur www.tracesdetrail.fr. Carte en vente dans les offices de tourisme.

Dernières étapes avant l'extension du label pays d'art et d'histoire



L'ÉTAT DES LIEUX DU PATRIMOINE

Afin d'étendre le label Pays d'art et d'histoire de la vallée d'Abondance au pays d'Evian, la communauté de communes a confié à Sidonie Bochaton, doctorante en archéologie médiévale, la réalisation d'un diagnostic du patrimoine du pays d'Evian. Ainsi, elle a parcouru le territoire pour rencontrer des élus, des historiens, des passionnés d'histoire et de patrimoine, et pour repérer les différents éléments constitutifs du patrimoine de chaque commune. Ce travail d'inventaire lui a permis de rédiger des fiches synthèses du patrimoine pour les 22 communes. La chercheuse a par ailleurs retracé l'histoire du pays de Gavot, qui est le nom historique du pays d'Evian.

Ces différents documents vont permettre au service Pays d'art et d'histoire d'affiner sa connaissance sur le patrimoine du territoire et mettre en place des actions pour sa préservation et sa mise en valeur. Tous les éléments du patrimoine repérés seront cartographiés et le service assurera un suivi régulier de cet inventaire. Le samedi 15 septembre à 14h30 à la mairie de Larringes, à l'occasion des Journées européennes du patrimoine, Sidonie Bochaton présentera le diagnostic du patrimoine du pays d'Evian.

PROCHAINE ÉTAPE DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature au label Villes et Pays d'art et d'histoire a été envoyé le 13 juillet aux services de la direction des patrimoines du

ministère de la Culture. Durant tout l'été, ils l'étudieront et échangeront avec la communauté de communes afin de l'ajuster au mieux aux critères de labellisation. L'étape suivante est l'envoi du officiel du dossier fin septembre au ministère de la Culture pour une présentation devant le conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire le 15 novembre prochain à Paris. Le conseil donnera sa décision à l'issue de cette présentation, à savoir si la communauté de communes pays d'Evian-vallée d'Abondance obtient le précieux label.

Le Pont de Bioge à l'Elysée !

En septembre 2017, le Président de la République Emmanuel Macron avait en effet confié une mission à Stéphane Bern consistant à identifier les biens patrimoniaux en péril et à proposer des sources de financement innovantes afin de les sauvegarder.

Sur 2 000 dossiers déposés, 269 ont été retenus. Le Pont d'Evian est le seul projet retenu en Haute-Savoie. Les patrimoines à sauvegarder sont des châteaux, des maisons illustres, des édifices religieux, des bâtiments agricoles (ferme, lavoir, moulin), des forges, des lieux culturels (théâtre), et des ponts ou aqueducs.

La maire de Féternes, Patricia Vanderbrecht, a eu la belle surprise d'être invitée à l'Elysée le 31 mai à une réception en l'honneur des personnalités engagées pour le patrimoine, en présence d'Emmanuel et Brigitte Macron, de la Ministre de la Culture, du président de la Fondation du Patrimoine, de la présidente de la Française des jeux et de Stéphane Bern. Les projets ont

été présentés et les modalités de financement pour la sauvegarde de ces patrimoines ont pu être expliquées. Les fonds seront collectés grâce à des tickets à gratter et un loto du patrimoine en septembre. Le montant attribué à chaque projet sera ensuite communiqué.



Patricia Vanderbrecht, Maire de Féternes pose avec Stéphane Bern à l'Elysée

Des ateliers auprès des écoliers

A la fin de l'année scolaire, le service pays d'art et d'histoire de la communauté de communes est intervenu à plusieurs reprises dans les écoles de la vallée d'Abondance afin de proposer des activités de découverte co-construites avec les enseignants.

ECOLE PUBLIQUE DE VACHERESSE :

les maternelles et CP ont clôturé leur projet pédagogique sur le Vacherin de la vallée d'Abondance par une visite à la ferme. Les CM et les GS/CP ont réutilisé leurs connaissances pour programmer des robots expliquant les étapes de fabrication du fromage.



ECOLE PUBLIQUE D'ABONDANCE :

les élèves d'élémentaire ont travaillé sur le paysage. A la manière de Paul Cézanne, dont ils ont admiré les œuvres à la fondation Gianadda en septembre dernier, chaque enfant, s'est exercé à représenter un paysage.



ECOLE PRIVÉE SAINT-MAURICE D'ABONDANCE :

la classe de CP/CE1/CE2, pour qui le tri des déchets n'a plus de secrets depuis l'intervention des ambassadeurs du tri, a étudié en classe la sculpture de Picasso « La Tête de taureau » (formes, couleurs, matières...). Les enfants ont ensuite rassemblé des emballages, objets désuets, papiers... afin de concevoir, à la façon de Picasso, une sculpture d'un animal des montagnes.

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Focus sur deux visites



D'AMPHION À DARBON: LES CHAPELLES DE PUBLIER

Connaissez-vous la chapelle de Darbon? Cette chapelle byzantine, bâtie dans les années 1960 afin d'accueillir les élèves issus de la diaspora russe de l'internat Saint-Georges de Meudon, illustre à merveille l'architecture et l'art religieux russe au cœur du Chablais! Les fresques, chef-d'œuvre du Père Egon Sendler et de ses élèves, ainsi que les icônes exposées à la chapelle Notre-Dame de la Rencontre à Amphion vous feront voyager au cœur de la Russie. Pour amorcer la souscription qui permettra sa restauration, le Pays d'art et d'histoire en collaboration avec le pôle Culture de Publier vous propose le dimanche 16 septembre à 10h et à 14h de découvrir dans un premier temps la chapelle d'Amphion, puis la chapelle de Darbon.

Pensez à vous inscrire au 04 50 26 97 40 car le nombre de places est limité.

Retrouvez le programme complet sur www.cc-peva.fr



VISITEZ LA MAISON DU FROMAGE ABONDANCE

Découvrez la Maison du Fromage Abondance et notamment l'exposition permanente sur l'agropastoralisme renouvelée en 2017.

À cette occasion, des animations exceptionnelles sont proposées durant ce week-end :

- des visites guidées à 15h ;
- des dégustations... poétiques (14h, 16h et 17h30) ;
- et la projection du film *Un alpage au pays du Mont Blanc*, le samedi 18 septembre à 18h.



TOUT L'ÉTÉ

Jusqu'au dimanche 30 septembre

Marché estival
Avec animation en juillet et août.
Tous les dimanches, place de la mairie,
Saint-Paul.

Jusqu'au dimanche 7 octobre

« **Picasso, l'Atelier du Minotaure** »
Exposition. Tous les jours. 10h-19h.
ville-evian.fr
Palais Lumière. **Evian.**

Jusqu'au ven. 31 août

Exposition Montagnes habitées, montagne tourmentées
Accès libre. Du lundi au samedi : 9h à 12h – 14h à 18h. Dimanche : 15h30 à 18h. Maison des Sœurs. **La Chapelle d'Abondance.**

Jusqu'au lundi 3 septembre

De la graine à la plante
Tous les lundis. 10h-11h.
Enfant : 6€. 06 86 80 75 78
La Chapelle d'Abondance.

Jusqu'au mardi 28 août

Visite du clocher à bulbe
Tous les mardis. Gratuit. Réservation en mairie.
Eglise. **Saint-Paul.**

Jusqu'au mardi 4 septembre

Repas au chalet d'alpage Lou M'nias
Tous les mardis.
Adulte 10€/ enfant gratuit. 04 50 73 51 41
Alpage Lou M'nias, **La Chapelle d'Abondance.**

Jusqu'au mardi 21 août

Accords vins/ fromages
Tous les mardis. Tarif : 7.5€. 04 50 73 06 34.
Maison du Val d'Abondance, **Abondance.**

Jusqu'au jeudi 30 août

Lecture Transat
Tous les mercredis. 11h à 18h. Gratuit.
Médiathèque, **Amphion-Publier.**

Jusqu'au jeudi 16 août

Marché artisanal des Baises
Tous les jeudis. 16h-19h. Gratuit.
Place du village, **Abondance.**

Jusqu'au jeudi 23 août

Les petits fromagers
Tous les vendredis. 10h30-12h. Enfant : 6€.
Maison du fromage, **Abondance.**

Jusqu'au vendredi 31 août

Petit marché
Tous les vendredis. 8h30-12h.
Place de l'église, **La Chapelle d'Abondance.**

Du lundi 16 juillet au dim. 12 août

Exposition : « Les objet de jadis »
Exposition d'été.
Château Blonay, **Saint-Paul.**

Du jeudi 19 juillet au jeudi 16 août

Festival Fraxils Musica
Tous les jeudis. 20h30.
Adulte : 10€. Sauf le jeudi 2 août.
Salle des fêtes, **La Chapelle d'Abondance.**

JUILLET

Lundi 23

Commémoration de la Tragédie de Saint Gingolph
04 50 76 72 28 / www.st-gingolph.fr
Monument des Fustillés, **Saint-Gingolph.**

Mardi 24

Théâtre de son et lumière : Cyrano de Bergerac
21h. Adulte : 10€. 04 50 81 60 54
Abbaye d'Abondance, **Abondance.**

Mercredi 25

Concert Chansons en Abondance.
« Envoyés spéciaux » Chez Renaud.
Repas + concert Adulte 25€ / enfant 15€.
19h30. 04 50 73 02 90
Sous la halle, **Abondance.**

Ciné plein-air « Django »
Gratuit. Plage municipale, **Publier.**

Jeudi 26

Concert avec Coverdose
18h-21h. Grauit. Place du manège, **Châtel.**

Du jeudi 26 au mercredi 15 août

Festival « Evian la Belle Epoque »
Expositions, récitals, lectures, conférences,
défilés costumés et bal 1900.
www.facebook.com/evianlabellepoque/
Evian.

Du jeudi 26 au samedi 28

Reboul Jam
Show VTT. Place du village, **Châtel.**

Artisan d'art
10h-18h. Gratuit. Place de l'église, **Châtel.**

Concert ensemble Ukrainien « Piaï »
20h30. Gratuit.
Chapelle d'Amphion, **Amphion-Publier.**

Du ven. 27 au ven. 31 août

Les scènes musicales estivales
www.evian-tourisme.com
Evian.

Artisan d'art
10h-18h. Gratuit. Place de l'église, **Châtel.**

Samedi 28

Marché franco-suisse
06 25 30 15 87. www.st-gingolph.com
Saint-Gingolph.

Fête internationale du sauvetage Saint-Gingolph.

Du ven. 27 au ven. 31 août

Théâtre IFAC
www.lestartingblock.com
Le Starting Block, **Bernex.**

Dimanche 29

Sport et nature en Abondance
Gratuit. 04 50 73 02 90
Abondance.

Brocante professionnelle
8h-18h. Gratuit.
Place de l'église, **Châtel.**

Du dim. 29 au dim. 26 août

La rue des Artistes
Tous les dimanches.
www.evian-tourisme.com
Rue Nationale, **Evian.**

Mardi 31

Concert classique piano
21h-22h30. Gratuit.
Salle la Musardière, **Châtel.**

AOÛT

Mercredi 1^{er}

Film du Service Enfance Jeunesse Animation
Gratuit. Plage municipale, **Amphion-Publier.**

Concert Chansons en Abondance.
Hommage à Mike Brant.
Repas + concert. Adulte 25€ / enfant 15€.
19h30. 04 50 73 02 90. Sous la halle, **Abondance.**

Concert flûte et orgue
21h-22h. Gratuit. Eglise de Châtel, **Châtel.**

Jeudi 2

Concert « flûte et orgue »
avec Guy Angeloz et Claire Lizon
21h. Chapelle d'Amphion, **Publier.**

Jeudis électro
20h30 – 03h00.
Location du casque : 8€
www.lesjeudiselectro.com
Esplanade du port, **Evian.**

Concert avec « Teranga ».
18h-21h. Gratuit. Place du manège, **Châtel.**

Vendredi 3

Concert de l'Echo Alpin
19h-21h. Gratuit. Place du manège, **Châtel.**

2^e rando-rencontre des Associations des résidents des Portes du Soleil
7h15-18h. 06 86 74 92 63. **Châtel.**

Du vendredi 3 au samedi 4

Estivales théâtrales « L'un n'empêche pas l'autre »
www.ville-evian.fr. Théâtre du Casino, **Evian.**

Samedi 4

Fête du sauvetage
www.mairie-lugrin.fr. Tourronde, **Lugrin.**

Du samedi 4 au samedi 25

Milongas estival
Tous les samedis, **Evian.**

Du samedi 4 au dimanche 5

Campement médiéval
Perce Mailles : 04 50 75 08 71
percemaille@gmail.com
Plage de Petite Rive, **Maxilly.**

Fête des quais - 30^e anniversaire
Vide greniers, feux d'artifices, bal, animations...
Parc du Miroir, **Publier.**

Dimanche 5

Vide greniers
Place de l'église, **Neuvecelle.**

La Saint Laurent, fête du village. Châtel.

Mercredi 8

Sortie avec la barque « La Savoie »
Lugrin Animation. www.mairie-lugrin.fr
Tourronde, **Lugrin.**

Les quais en' Zik
06 25 30 15 87. www.st-gingolph.com
Quai, **Saint-Gingolph.**

Concert Chansons en Abondance.
Serge LAMA.
Repas + concert. Adulte 25€ / enfant 15€.
19h30. 04 50 73 02 90
Sous la halle, **Abondance.**

Jeudi 9

Jeudis électro
20h30 – 03h00. 10€. www.lesjeudiselectro.com
Saint-Gingolph.

Concert
18h-21h. Gratuit. Place du manège, **Châtel.**

Du vendredi 10 au dimanche 19

Trois artistes Chablaisiennes s'unissent autour d'une même exposition !
Vernissage vendredi 10. 19h
15h-19h. Gratuit. Salle d'animation, **Neuvecelle.**

Samedi 11

Concours de pétanque
04 50 72 77 50. Parc du Miroir, **Publier.**

Du samedi 11 au dimanche 12

Fête du village, comité paroissial
Place du village, **Lugrin.**

Fête de la bière et des fromages en Abondance
9h-18h. Gratuit. **Abondance.**

Dimanche 12

Fête au Lac de Vonnes
Activités nautiques et animations enfants.
04 50 73 22 44. Lac de Vonnes, **Châtel.**

Concours de bûcherons et exposition artisanale
10h-22h. 04 50 73 51 41.
La Chapelle d'Abondance.

Feux des bergers. 22h.
La Chapelle d'Abondance.

Brocante professionnelle
8h-18h. Gratuit. Place de l'église, **Châtel.**

Lundi 13

Artisan d'art
10h-18h. Gratuit. Place de l'église, **Châtel.**

Mardi 14

Concert Chansons en Abondance.
Barzingault
Repas + concert. 19h30. 04 50 73 02 90.
Adulte 25€ / enfant 15€.
Sous la halle, **Abondance.**

Du mardi 14 au mercredi 15

Fête de Novel
04 50 76 75 18. www.villagenovel.fr
Novel.

Mercredi 15

Anniversaire de la libération d'Evian
Feux d'artifice à 22h. **Evian.**

Fête des chardons bleus
Défilé, concert. 04 50 73 22 44. **Abondance.**

Fête de la grotte. Saint-Paul.

Jeudi 16

Jeudis Electro
Dès 18h. www.lesjeudiselectro.com
Parc du Miroir, **Publier.**

Concert
18h-21h. Gratuit. Place du manège, **Châtel.**

Vendredi 17

Beach-party
079 642 17 14. www.st-gingolph.com
Plage de la Bâtiatz, **Saint-Gingolph.**

Marché aux lampions
Lampion : 3€. 04 50 73 22 64. **Châtel.**

Du vendredi 17 au dimanche 19

Tour du Chablais
Départ d'Evian
www.tourduchablaiscyclisme.fr

Dimanche 19

Concours de pétanques
06 30 75 34 05
Quai André Chevallay, **Saint Gingolph.**

42^e Belle Dimanche, fête des alpages
Agriculture, artisanat, musique, marché.
04 50 73 22 44. Plaine Dranse, **Châtel.**

Jeudi 23

Concert Bob dit l'âne
18h-21h. Gratuit. Place du manège, **Châtel.**

Samedi 25

Marathon du lac de Lugrin villette
Tourronde, **Lugrin.**

Marché franco-suisse
Saint-Gingolph.

Du vendredi 24 au samedi 25

Estivales théâtrales « Régime présidentiel »
www.ville-evian.fr. Théâtre du casino, **Evian.**

Dimanche 26

Fête de l'alpage
079 684 19 76. www.au-de-morge.com
Au-de-Morge, **Saint Gingolph.**



SEPTEMBRE

Du sam. 1^{er} au mer. 31 octobre

Exposition de l'histoire à l'art : Patrimoine sacrée en vallée d'Abondance
www.abondance.org
Abbaye d'Abondance, **Abondance.**

Samedi 1^{er}

Mountain film Festival
19h. 04 50 81 05 03. **Châtel.**

Fête du SEJA
Ciné plein-air. Parc du Miroir, **Publier.**

Vendredi 7

Forum des associations et activités
04 56 35 23 07. www.st-gingolph.com
Ecole André Zénoni, **Saint Gingolph.**

Samedi 8

Forum des associations
Salle Olympe, cité de l'Eau, **Publier.**

Du samedi 8 au dimanche 9

Finale de l'Europa-Truck-Trial
Entrée journée 5€/ entrée weekend 8€.
Pré-la-Joux, **Châtel.**

Dimanche 9

Journée du patrimoine
079 353 64 58. www.museedestraditions.com
Château, **Saint Gingolph.**

Dimanche 9

Vide greniers et forum intercommunal des associations. Saint-Paul.

Du jeudi 13 au dimanche 16

Evian Championship
Majeur international de golf féminin
avec les 120 meilleures joueuses du monde.
Retransmission sur écran géant et animations
en centre-ville. www.evianchampionship.com
Golf d'Evian.

Du samedi 15 au dimanche 16

Journées européennes du patrimoine
Programme sur
www.journeesdupatrimoine.net
et www.cc-peva.fr

2^e Montée historique de Châtel
Courses de voitures anciennes. 04 50 73 22 44.
Pré la Joux, **Châtel.**

Du ven. 14 au dim. 23 septembre

Journée du patrimoine, « Olympisme »
Vernissage vendredi 14. 19h.
Gratuit. Lundi-samedi : 16h-19h / dimanche
10h-12h30 et 15h-19h.
Salle d'animation, **Neuvecelle.**

Samedi 15

Journée de mobilisation RER Sud Léman
04 50 76 73 34. www.ressudleman.com
Saint Gingolph.

Un alpage au Pays du Mont-Blanc
18h à 19h. Gratuit. 04 50 73 06 34.
Maison du Fromage, **Abondance.**

Du samedi 22 au dimanche 23

Salon du jeu vidéo. Salle des Associations,
Maxilly.

Samedi 29

Nuit du conte. 024 481 84 93.
Bibliothèque « il était une fois », **Saint-Gingolph.**

4^e Aquathlon
06 01 30 87 34. www.publiertriathlon.com
Centre nautique, cité de l'Eau, **Publier.**

Dimanche 30

Trophée départemental des jeunes cyclistes et des jeunes vététistes
Départ 10h. 06 83 73 05 01.
Cité de l'Eau, **Publier.**

Dimanche 30

Mathieu Conzaes – america – Rencontre(s) Exposition.
www.lestartingblock.com
Le Starting Block, **Bernex.**

Vendredi 5

Quand le soleil quitte l'eau de l'herbe
20h à 21h30. Gratuit. 04 50 73 06 34.
Maison du Fromage, **Abondance.**

Samedi 6

Course des enfants
07 60 97 42 47.
Quai André Chevallay, **Saint-Gingolph.**

Samedi 6

Foire d'automne
Place du village, **Abondance.**

Du vendredi 12 au samedi 13

Hugo Barriol
Concert Folk. 20h30.
www.lestartingblock.com
Le Starting Block, **Bernex.**

Vendredi 12

29^e Fête de la Châtaigne
Place du Château, **Saint-Gingolph.**

Samedi 13

Soirée Ch'tis
Salle polyvalente, **Lugrin.**

Dimanche 13

Brisolon
Comité des fêtes. Salle des fêtes, **Féternes.**

Du samedi 15 au dimanche 16

La Dérupé Gingoilaise
079 459 70 71. www.chaterodzingola.com
Place du château, **Saint Gingolph.**

Soirée Ch'tis
Salle polyvalente, **Lugrin.**

Du samedi 15 au dimanche 16

Soirée Ch'tis
Salle polyvalente, **Lugrin.**

Soirée Ch'tis
Salle polyvalente, **Lugrin.**

Du samedi 15 au dimanche 16

Soirée Ch'tis
Salle polyvalente, **Lugrin.**



De la montagne au lac sur les sentiers VTT,
carte dans les offices de tourisme et sur www.cc-peva.fr